RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DES TGIRT

MISE À JOUR

POURQUOI UNE MISE À JOUR EST-ELLE NÉCESSAIRE?

- Évolution du contexte dans lequel les TGIRT ont été mises en place (abolition des CRÉ, création du MERN et du MFFP)
- Modification de la portée de la gestion intégrée (recentrée vers les enjeux liés à la faune et à la forêt et sur la planification forestière)
- Maturation des TGIRT (appropriation par les parties prenantes)
- Exigences FSC en matière de représentativité + processus de règlement de différents (Normes boréales critères 2.3 et 4.4.)
- Plus fonctionnel, plus près de la manière dont nous travaillons

QUI A TRAVAILLÉ À LA MISE À JOUR JUSQU'À PRÉSENT?

- Activa Environnement
- Coordonnatrice TGIRT
- Répondant du MFFP
- Le Guide de la TGIRT: son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement intégré

- La mise à jour des règlements apparaît sur les compte rendus de la TGIRT commune depuis 2015. On avait choisi de former un comité de travail composé minimalement du Coordonnateur TGIRT, d'un représentant du Ministère et d'un expert en certification FSC

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE COMPOSITION SONT COMPLÉMENTAIRES À :

- Processus d'harmonisation
- Grille de gestion des écarts
- Processus de participation autochtone

Ces documents sont également entérinés en TGIRT ou avec le MSS

PRINCIPAUX CHANGEMENTS : MANDATS ET RESPONSABILITÉS

- Distinction des mandats selon territoire concerné:

- TGIRT locale Pointe, Sud et Nord : élaboration des PAFIO, harmonisation des usages et opérationnels

- TGIRT commune: élaboration des PAFIT, dossiers d'intérêt régional, fiches VOIC

PRINCIPAUX CHANGEMENTS : RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Notion de délégué de secteur obsolète
- Les participants couvrent un éventail plus large que la liste obligatoire de la LADTF (article 55)
- Simplification des catégories d'intervenants:
  - Participant
  - Animateur
  - Coordonnateur
  - Expert
  - Observateur
  - Représentant du MFFP

Ces catégories ne semblent plus nécessaires

- Utilisateur
- Utilisateur invité
- Membres
- Représentants non membres
- Président
- Remplaçant

PRINCIPAUX CHANGEMENTS : QUORUM ET GESTION DES ABSENCES

- Pas de quorum
- Les participants confirment leur présence ou celle de leur remplaçant
- Le coordonnateur peut reporter la rencontre si le nombre et le profil des participants n'est pas suffisant pour assurer une bonne représentativité

- Le coordonnateur met à jour la liste des membres à chaque année.
- En cas d'absence répétée, le coordonnateur prend contact avec l'organisation : changer de représentant ou devenir observateur
- Pas de durée maximale des mandats : c'est l'organisme représenté et le participant qui décident de la fin de la participation
- Précision sur le niveau de participation autochtones

PRINCIPAUX CHANGEMENTS : DESCRIPTION DES RENCONTRES, PRISE DE DÉCISION PAR CONSENSUS, CODE D'ÉTHIQUE

- Pas de changement sur la fond
- Allègement du texte, remaniement des sections
- Près des définitions du Guide de la TGIRT: son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés
- Pas de calendrier, mais délai minimal de 1 mois pour aviser de la date de la prochaine TGIRT

PRINCIPAUX CHANGEMENTS : PROCESSUS DE RÈGLEMENTS DE DIFFÉRENDS

- Avant de déclencher le mécanisme de règlement de différends:

- Rencontre spécifique entre les parties concernées, avec l'assistance du coordonnateur et de représentants du Ministère (encadrer les échanges, donner un avis technique, stimuler l'émergence de solutions)

- Si le désaccord persiste: règlement de différends

1) Médiation

- Les parties en litige se rencontrent en présence du coordonnateur (médiateur) et de représentants du MFFP (personnes-ressources).
- Rencontres individuelles au besoin
- 5 jours ouvrables

2) Décision du MFFP

- Document résumant le litige et présentant les positions divergentes
- MFFP analyse
- MFFP tranche le litige, présente et explique sa décision à la TGIRT

PROCHAINES ÉTAPES EN VUE DE L'ADOPTION

- Volontaires pour effectuer la révision (2 rencontres + relecture)
- Envoi à l'ensemble des intervenants au cours de l'été
- Révision finale
- Adoption à la prochaine TGIRT

Autres propositions ?